

## **Instruction n° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux**

04/11/2016

« Suite à l'engagement des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur de mettre en place un groupe de travail portant sur l'encadrement des stages des étudiants paramédicaux, la direction générale de l'offre de soins a réuni des représentants d'instituts de formation, d'étudiants, d'associations et de syndicats de professionnels ainsi que de conseillers pédagogiques d'agences régionales de santé. Les travaux de ce groupe ont conduit à l'élaboration d'un cahier des charges national définissant en particulier les compétences requises pour exercer les fonctions de tuteur de stage, les contenus fondamentaux de la formation au tutorat ainsi qu'une durée minimale de formation.

L'objectif de ce cahier des charges de formation est de déterminer un contenu minimal et commun aux différents secteurs d'activité et filières des professionnels paramédicaux. Ce cahier des charges est annexé à la présente instruction ».